

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Éclairage

Delphine Bauer

L'information financière du secteur non lucratif évolue vers plus de transparence

Page 6

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Mieux protéger les plus vulnérables

JURISPRUDENCE

Page 10

■ Responsabilité civile

Marjorie Brusorio Aillaud

Incendie consécutif à un court-circuit dans un immeuble voisin : responsabilité pour trouble anormal du voisinage ou pour communication d'un incendie ? (Cass. 2^e civ., 7 févr. 2019)

CULTURE

Page 15

■ À l'affiche

François Ménager

Les rivaux

Page 16

■ Exposition

Nicole Lamothe

Les Nabis et le décor

ACTUALITÉ

Éclairage



L'information financière du secteur non lucratif évolue vers plus de transparence ^{143t9}

Delphine BAUER

Fin 2018, l'Autorité des normes comptables a publié son nouveau règlement comptable applicable aux personnes morales de droit privé non lucratif, après deux ans d'un travail collégial réalisé avec tous les acteurs du secteur. Le but ? Moderniser le système pour encore plus de transparence... Et regagner la confiance des donateurs.

Même si les prévisions estiment que les donations seront en baisse pour la première fois (notamment à cause de l'augmentation de la CSG et de la transformation de l'ISF en IFI), le secteur non lucratif est crucial à l'organisation économique et sociale de la France, avec 1 300 000 associations, 5 000 fondations et fonds de dotation, 1 950 000 personnes employées, 22 millions de bénévoles et 4,5 milliards de dons et de legs générés (chiffres 2017). Beaucoup de chiffres, mais pas que. « La comptabilité est souvent perçue comme un domaine technique, mais ses répercussions sont importantes sur le mode de fonctionnement des associations et des fondations ». Pour Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables (ANC), qui établit sous forme de règlement les normes de la comptabilité privée, l'essentiel, face aux évolutions des normes comptables ayant

cours dans le secteur non lucratif, était de mettre en avant « leurs tenants et les aboutissants », à quelques mois de leur mise en application, qui débutera en 2020.

Grâce à un travail exceptionnellement collaboratif, où toutes les parties prenantes ont pu s'exprimer, il estime que c'est « un grand débat qui s'est bien fini », et qui était nécessaire, vingt ans après le règlement antérieur, qui datait de 1999. Certes, ce dernier accord fut « assez robuste », puisqu'il a tenu deux décennies malgré un rythme de normalisation comptable rendue rapidement obsolète. Deux adaptations avaient déjà eu lieu en 2008, créant le compte emploi des ressources, greffon nécessaire après certains scandales, et en 2009, des dispositions relatives aux fondations et fonds de dotation avaient été prises.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34